



Fiche d'inscription saison 2023-2024



Nom :

Prénom :

Profession :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

(Renseignement obligatoire pour pouvoir recevoir toutes les informations du club)

Niveau actuel de plongée :

N0 - PE20 - N1 - PA20 - PE40 - N2 - PA40 - N3 - N4 - E1 - E2 - E3 - INITIATEUR - Autre :

Nombre de plongées à ce jour :

Formation (s) souhaitée (s) :

Entourer la ou les formations(s) souhaitée (s) ; plusieurs sont possibles dans la limite d'un niveau de plongée par an.

Certaines formation (*) ne sont pas assurées au sein du club, mais en collaboration avec les instances fédérales : CODEP, Région, etc...

- N1
- N2
- PA40
- N3
- N4*
- MF1*
- Initiateur
- RIFAP
- TIV*
- Nitrox
- Nitrox confirmé

Certificat médical valable du : au

Les tarifs pour la saison 2023/2024

Inscription de base : (adhésion club + licence + assurance Loisir 1*)

130 €

* Pour un autre niveau de couverture, contacter la Trésorière

cocher la case souhaitée

et reporter le montant à droite

- Si formation N1 : (passeport/carnet plongée et carte compris) + 45 €
- Si formation PE40 : + 30 € (carte comprise)
- Si formation PA20 : + 30 € (carte comprise)
- Si formation N2 : + 45 € (carte comprise)
- Si formation PA40 : + 50 € (carte comprise)
- Si formation N3(55€)+RIFAP(35€)..... + 90 € (carte comprise)
- Si formation N4 : + 55 € (carte comprise)
- Si formation NITROX ou RIFAP : + 35 € (carte comprise)
- Si formation Nitrox confirmé : + 55 € (carte comprise)

Total à régler (inscription + formation(s)) :

Toute inscription à une formation sera valable 2 années (sauf N1 : 1 an)

Si utilisation de la bibliothèque du SAR : chèque de caution non encaissé : 10 € à l'ordre du SAR

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club (voté en AG), ainsi que du règlement intérieur de la piscine (affiché dans le hall d'entrée de la piscine), et m'engage à les appliquer sans réserve. J'accepte que mon image soit utilisée dans le cadre du club (photos sur le site internet et/ou les réseaux sociaux)

Signature :

Date :

A compter du 1er novembre, l'accès à la piscine ne sera autorisé qu'aux inscrits de la saison 2023/2024 ayant rapporté leur dossier complet (fiche d'inscription renseignée + copie du certificat médical + paiement de la cotisation)

Possibilité de payer en plusieurs chèques (montant de l'inscription soldé le 31 décembre 2023)

CADRE RESERVE AU SAR